

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 31/2022

Demande de crédit pour le financement d'une étude préliminaire pour le développement d'un projet d'interface de transports à la gare de Payerne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

La commission chargée de l'étude du préavis 31/2022 était composée de :

- Cédric Rapin (PLR)
- Quentin Guisolan (PLR)
- Marcel Savary (PLR)
- Timour Luisier (PSIP)
- Logan Duc (PSIP)
- Malgorzata Binggeli (UDC)
- Bertrand Sauterel (PVL), confirmé dans son rôle de président-rapporteur

La commission s'est réunie une seule fois le lundi 30 janvier 2023 à la salle de la Municipalité.

Madame Monique Picinali, Municipale déléguée, ainsi que Monsieur Ernest Bucher, chef de service Urbanisme et Travaux, nous ont rejoint afin de compléter les informations reçues et répondre à nos questions. Nous les remercions pour leur disponibilité et les réponses données.

Préambule

Actuellement, l'aménagement de la zone de dépose des bus à côté de la gare n'est pas clairement défini. Ce n'est pas un espace public de qualité et il ne respecte pas les normes d'accès pour les personnes à mobilité réduite. L'étude préliminaire concernée par cette demande de crédit a pour but de redéfinir ce lieu tout en incluant tous les types d'usagers.

Un crédit cadre de CHF 20.5 millions a été voté par le Grand Conseil en juillet 2019 permettant de subventionner à hauteur de 50% les études de planification régionale pour des parkings P+R et des projets d'aménagements des interfaces de transports de voyageurs avec un impact d'intérêts régional et cantonal.

Dans le cadre du Plan Directeur Régional, la Commune de Payerne a participé à une étude régionale de transports publics menée conjointement par la Coreb, les Cantons de Vaud et de Fribourg ainsi que les différents prestataires de transports publics dans la Broye. Cette étude était l'une des conditions pour que le projet entre dans le cadre du crédit cadre cantonal.

Ce secteur a déjà été partiellement étudié dans le cadre du projet de réaménagement de la place Général Guisan. Dès lors et de par la proximité des deux objets, il a été décidé de travailler avec les mêmes bureaux d'étude.

En complément, sans lien avec le sujet même du préavis, la commission relève que les documents fournis au président de commission étaient d'un format qui aurait permis une transmission à l'entier de la commission en amont de la séance.

Analyse

Cadre temporel et spatial

1. Le P+R avait déjà été présenté lors de la présentation publique du projet Coop – Migros il y a quelques années. Pourquoi sortir ce préavis que maintenant ?

Le projet sujet de ce préavis est surtout axé bus et multimodal. Le P+R dont il est question dans le projet Coop-Migros serait géré par la Coop en lien avec une convention avec les CFF pour reprendre le terrain. Il s'agit d'un autre projet.

Les négociations avec la Coop ont redémarré il y a quelques semaines ce qui fait que le dossier se réactive. De plus, pour bénéficier du crédit cadre, la convention avec le canton doit être signée avant juillet de cette année.

2. Ce projet est fortement lié au projet Coop – Migros. Est-ce qu'ils sont interdépendants ou on peut les imaginer séparément ?

Tous les projets de requalification du centre-ville sont liés. Ici plus particulièrement parce que l'emplacement où s'arrêteront les bus sera directement influencé par les travaux. Il faut donc pouvoir bénéficier d'un espace tampon.

3. Est-ce qu'il y a un cadre temporel donné à ce jour pour le réaménagement de la place Général Guisan ? Et le projet Coop – Migros ?

La modification de l'interface de la gare va venir après la réalisation des projets Coop - Migros et place Général Guisan. Le plan d'affectation pour la place sera mis à l'enquête dans 1 mois et demi. Toutes les conventions liées avec les différents partenaires sont en cours de discussion et figureront dans le préavis lié au plan d'affectation.

La réalisation de la place Général Guisan est prévue pour 2024. Un préavis lié à ces travaux sera soumis au Conseil communal. A noter que le projet de place se réalisera uniquement si celui de la Coop se fait. Celle-ci finance pour moitié les travaux de réaménagement de la place.

Cadre financier

1. Est-ce que les autres partenaires (CFF, Car Postal) participent financièrement vu que ça bénéficiera à leur infrastructure et que c'est partiellement sur leur propriété ?

La Commune doit mettre à disposition des infrastructures pour certains services. Des conventions seront négociées en après. Il n'y a rien en cours actuellement et ce sera géré au moment de la réalisation. Le but étant de connaître les coûts pour avoir une base de discussion.

Une demande de subventions sera faite à chaque étape. Le Canton se prononcera pour chacune d'entre-elles. Précision subventions quant à une erreur dans le préavis : les 45% sont pour les vélos et pas les 2 roues en général. Les motos et autres 2 roues motorisés entrent dans le cadre du P+R et sont donc subventionnés à hauteur de 50%.

2. Qui va encaisser les rentrées du futur P+R ?

Uniquement la Coop parce que c'est elle qui en financera la réalisation.

Pour information, actuellement le P+R existant appartient aux CFF. L'argent perçu leur revient. Les amendes sont distribuées par les ASP de la commune et leur rétribution fait l'objet d'une convention de services.

Divers

1. Le bureau d'ingénieurs circulation évoque une ligne de bus urbaine supplémentaire. Est-ce qu'on peut avoir plus d'informations à ce sujet ?

Une étude est en cours. Une rencontre avec Car Postal a eu lieu et le tracé est en discussion.

2. Quelle était l'étude financée par la commune en lien avec la Coreb dont fait mention le préavis ? Où en est-elle ?

Il s'agit d'une étude de mobilité. Elle est nécessaire pour l'augmentation des flux de mobilité et dans le but d'augmenter la mobilité douce entre autres.

3. Quel est le fonctionnement actuel en présence de voyageurs a mobilité réduite ?

Les cars ont à leur bord des rampes pliables.

4. Merci de clarifier le fonctionnement des deux groupes de travail prévus dans le cadre de l'étude préalable.

Les deux groupes travailleront en parallèle pour toutes les phases. Un groupe axé stratégie et un technique.

Conclusion

Afin de d'offrir à la population et aux visiteurs des infrastructures de transport accueillantes et inclusives dans la lignée de la mue de notre centre-ville, il est cohérent de prendre en compte cette porte d'entrée qu'est la gare.

Au vu de ce qui précède et à l'unanimité de ses membres, la commission vous propose de voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Payerne

Vu le préavis no 31/2022 de la Municipalité du 14 décembre 2022 ;

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à réaliser la 1^{ère} phase du processus, soit l'étude préliminaire pour l'aménagement d'une interface de transports à la gare de Payerne ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à dépenser le montant de Fr. 141'489.— TTC pour la réalisation de l'étude préliminaire, montant dont il y aura lieu de déduire la subvention de 50% une fois le montant versé par la DGMR ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;

Article 4 : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le solde et de l'amortir sur une durée de 5 ans.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Pour la commission


Bertrand Sauterel
président-rapporteur